

La très critiquée loi vaudoise sur l'enseignement en passe d'être aménagée

RTS



VD: nouvelle pétition pour modifier la loi sur l'enseignement obligatoire Le Journal du matin / 1 min. / le 17 février 2017

Une nouvelle pétition a été lancée en janvier par des enseignants vaudois pour appeler à des modifications de la Loi sur l'enseignement obligatoire. Des adaptations sont d'ailleurs déjà prévues par le canton, selon la RTS.

La ministre vaudoise de la Formation Anne-Catherine Lyon ne se représentera pas aux prochaines élections cantonales de ce printemps. Pourtant, son retrait n'a pas suffi à apaiser les critiques contre **son bilan sur la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)**.

Une nouvelle pétition a en effet été lancée le mois dernier par des enseignants pour demander une analyse indépendante des principaux défauts de cette loi. En outre, un questionnaire a été distribué par une citoyenne aux enseignants pour sonder leurs opinions quant à la LEO. De quoi mettre la pression sur la personne qui succédera à la socialiste.

Adaptations prévues

En marge de ces initiatives, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), en concertation avec les syndicats, vient de proposer des changements pour la rentrée 2017, notamment au niveau de la voie générale.

"Nous cherchons à renforcer le rôle du maître de classe face à ses élèves pour les amener à être davantage avec leur maître dans un projet très précis lié à la transition vers ce qui les attend dans la vie active deux ans plus tard", a expliqué Alain Bouquet, directeur de l'enseignement obligatoire, sur les ondes de la RTS.

"Mesures intéressantes"

Cette première étape, qui prévoit un meilleur encadrement des élèves en difficulté, est saluée par Julien Eggenberger, président du syndicat de la fonction publique: "Il y a des mesures intéressantes et qui vont donner des possibilités aux établissements et aux enseignants de pouvoir voir plus souvent leurs élèves. Mais il va falloir simplifier le système d'évaluation des examens pour redonner aux enseignants le temps et un peu de liberté dans leur enseignement", a-t-il dit.

Ces premiers aménagements du règlement d'application la LEO doivent désormais être validés par le Conseil d'Etat vaudois.